



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
29 Rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Devoteam S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels*



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
29 Rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Devoteam S.A.

73, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Devoteam S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Devoteam S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement

et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(Paragraphe 2.3.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les titres de participation figurent au bilan des comptes statutaires de Devoteam S.A. pour un montant net de 191 276 milliers d'Euros. Les titres de participation sont inscrits à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3.1 « Titres de participation » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est estimée par la Direction soit par la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés ajustés de l'endettement net, soit sur la base de la quote-part de situation nette.

L'estimation de la valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre, selon le cas, à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

La Direction s'assure, à la date de clôture, que la valeur comptable des titres de participation n'est pas supérieure à leur valeur d'utilité. Or, toute évolution défavorable des activités rattachées à ces participations, en raison de facteurs internes ou externes, par exemple liés à l'environnement économique et financier des marchés sur lesquels Devoteam S.A. opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité des titres de participation et à nécessiter la constatation d'une provision pour dépréciation.

Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul retenus.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit, compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction.

Notre réponse

Notre approche a notamment consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité ;
- Pour les titres de participation dont la valeur d'utilité est évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées, apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de la valeur d'utilité retenue en procédant notamment, à :
 - o Des entretiens avec la Direction ;
 - o Une comparaison des projections de flux de trésorerie résultant du processus budgétaire et prévisionnel, pour les exercices 2021 à 2024, aux projections utilisées lors du test de pertes de valeur de l'exercice précédent ;
 - o Une comparaison des projections de résultats 2020 utilisées dans le test de perte de valeur de l'exercice précédent avec les résultats réels, afin d'en apprécier la fiabilité ;
 - o Une appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le cadre des projections au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel opère le Groupe ; et
 - o Une appréciation, avec l'appui de nos experts en évaluation, du caractère raisonnable des paramètres financiers utilisés, du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité, de la méthode de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme ;
- Pour les titres de participation dont la valeur d'utilité est évaluée selon la quote-part de situation nette :
 - o Apprécier le caractère approprié de la méthode d'évaluation retenue ;
 - o Apprécier la documentation sous-tendant l'évaluation de la valeur d'utilité.

Reconnaissance du chiffre d'affaires pour les contrats au forfait

(Paragraphe 2.10 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Le Groupe Devoteam opère sur le marché des services professionnels informatiques et du conseil en technologies innovantes. Il fournit ces prestations au travers de contrats de services en régie ou au forfait.

Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, déterminé par comparaison des coûts engagés à la clôture aux coûts totaux prévus sur la durée du contrat.

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer si le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à reconnaître nécessitent d'être révisés.

Nous avons considéré le traitement comptable relatif à la séparation des exercices portant sur le chiffre d'affaires des contrats de service au forfait comme un point clé de l'audit, dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes annuels.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats au forfait.

Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les contrôleurs de gestion, notamment ceux relatifs à l'imputation des coûts.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôle de gestion, avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié, notamment sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminé et sur lesquels se fondent la comptabilisation du chiffre d'affaires et la reconnaissance de la marge.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues pas les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Devoteam S.A. par l'assemblée générale du 26 juillet 1999 pour le cabinet KPMG S.A. et du 20 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 4ème année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans la 7ème année.

Par ailleurs, le cabinet KPMG S.A. et KPMG Audit IS, membres du réseau KPMG, étaient précédemment commissaires aux comptes de l'entité, de 1999 à 2000 et de 2001 à 2016.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2021

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2021

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton
International*
Signature numérique
de vincent frambourt
Date : 2021.04.30
19:54:28 +02'00'

Vincent Frambourt

Associé



Comptes sociaux 2020

1 COMPTES SOCIAUX DEVOTEAM SA

1.1 Bilan Devoteam S.A.

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	3.1	14 190	13 745
Immobilisations corporelles	3.1	3 796	4 749
<u>Immobilisations financières</u>			
Titres de participation et créances rattachées	3.2	195 815	184 713
Autres immobilisations financières	3.2	17 323	18 980
ACTIF IMMOBILISE		231 124	222 187
Clients et comptes rattachés	3.3	69 350	69 621
Autres créances	3.3	40 759	49 566
Valeurs mobilières de placement	3.7	10 863	863
Disponibilités		55 718	24 420
Charges constatées d'avance	3.3	3 830	3 947
ACTIF CIRCULANT		180 520	148 418
Ecart de conversion actif		392	343
TOTAL ACTIF		412 036	370 948

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital social		1 263	1 263
Prime d'émission		52 933	52 933
Réserves légales		160	160
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		144 970	119 288
Résultat de l'exercice		10 718	25 682
Provisions réglementées		1 131	904
CAPITAUX PROPRES	3.9	211 175	200 230
Provisions pour risques		6 703	3 971
Provisions pour charges		2 628	2 430
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.4	9 330	6 400
<u>Dettes financières</u>			
Emprunt obligataire	3.3	30 446	30 446
Emprunts auprès des établissements de crédit et dettes financières diverses	3.3	62 629	43 753
<u>Dettes d'exploitation</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.3	31 709	31 886
Dettes fiscales et sociales	3.3	41 291	40 130
<u>Autres dettes</u>			
Autres dettes	3.3	10 651	7 766
Produits constatés d'avance	3.3	14 442	10 226
DETTES		191 167	164 207
Ecart de conversion passif		364	111
TOTAL PASSIF		412 036	370 948

1.2 Compte de résultat Devoteam S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	292 736	297 196
Production immobilisée		112	102
Subventions d'exploitation			
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges		1 498	1 984
Autres produits		44	78
PRODUITS D'EXPLOITATION		294 389	299 360
Achats matières premières et marchandises		(65)	
Autres achats et charges externes		(150 635)	(147 860)
Impôts taxes et versements assimilés		(5 341)	(4 855)
Salaires et traitements		(90 767)	(91 704)
Charges sociales		(38 942)	(40 380)
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(1 713)	(1 551)
Dotation aux provisions sur actif circulant		(299)	(316)
Dotation aux provisions pour risques et charges		(1 477)	(543)
Autres charges		(1 271)	(1 363)
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		(290 512)	(288 572)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 877	10 789
Produits financiers		34 306	20 431
Charges financières		(22 861)	(7 359)
RESULTAT FINANCIER	4.5	11 445	13 072
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		15 322	23 861
Produits exceptionnels		1 439	7 352
Charges exceptionnelles		(4 197)	(2 426)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.6	(2 758)	4 926
Participation des salariés		-	-
Impôt sur les bénéfices	4.8	(1 847)	(3 105)
RESULTAT NET		10 718	25 682

1.3 Notes aux états financiers de Devoteam SA

NOTE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES

Devoteam S.A. (la Société) créée en 1995, est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française.

Devoteam, groupe européen de conseil et d'ingénierie, est un acteur majeur du conseil en technologies innovantes et management pour les entreprises. Fort de ses 25 ans d'expériences ancrés dans les technologies innovantes et disruptives, le Groupe accompagne ses clients dans la transformation digitale de leur organisation et de leur business.

L'année 2020 a été marquée et impactée à partir de la mi-mars par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette crise sans précédent a bouleversé les fondamentaux de nos économies et créée d'importantes incertitudes sur l'environnement économique. Face à cette crise, le Groupe a rapidement réagi pour s'adapter aux différentes périodes de confinement et préserver la santé de ses collaborateurs. Les activités ont été impactées principalement en France, en Allemagne et au Benelux. Dans ces zones, le Groupe a utilisé les dispositifs d'activité partielle ou leur équivalent afin d'amortir la baisse d'activité. Les autres géographies ont été moins touchées du fait d'activités clients dans les secteurs moins affectés, comme les télécoms, la santé et le secteur public. Durant cette période, le Groupe a continué à investir avec ses partenaires stratégiques dans l'innovation et la formation afin d'intensifier la montée en compétence des équipes sur les technologies qui contribuent le plus à l'accélération de la digitalisation de l'économie.

Au-delà de la résilience opérationnelle dont a fait preuve le Groupe durant cette crise majeure, le Groupe a aussi pu s'appuyer sur un bilan très solide avec une trésorerie nette qui s'est nettement renforcée au travers notamment d'une forte amélioration du délai de règlement clients et par la décision du Directoire, soutenu par le Conseil de Surveillance, de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'année 2019. Cette stratégie a permis au Groupe, malgré la crise, de continuer à renforcer ses activités au travers de trois acquisitions ciblées réalisées au second semestre de l'année :

- Le 10 juillet, le Groupe a acquis 70% de la société Inviso, spécialiste Danois de la business intelligence et data analytics, « Gold Partner » de Tableau et « Premier Partner » d'Alteryx. La société compte environ 60 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires au titre de son dernier exercice clos d'environ 7 millions d'euros (estimation après application d'IFRS 15).
- Le 4 août, le Groupe a acquis 70% de la société Fourcast, spécialiste Belge de l'intégration des solutions Google Cloud présent en Belgique, en Hollande et au Royaume-Uni. La société compte environ 25 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires au titre de son dernier exercice clos d'environ 3,5 millions d'euros (estimation après application d'IFRS 15).
- Le 23 décembre, le Groupe a acquis 100% de la société Ysance, spécialiste Français de la data et partenaire des principaux éditeurs leaders des solutions décisionnelles. La société compte environ 70 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires au titre de son dernier exercice clos d'environ 5,5 millions d'euros.

L'année 2020 a aussi été marquée par l'opération sur le capital de la Société, annoncée en juillet 2020, et par laquelle les fondateurs, membres du directoire et actionnaires de référence de Devoteam, MM. Godefroy et Stanislas de Bentzmann, avec le support de KKR en qualité de partenaire financier, ont lancé ensemble une offre publique d'achat sur les actions de Devoteam afin de consolider leur contrôle. L'objectif de cette opération étant d'accélérer la transformation complexe de Devoteam et de concrétiser la vision stratégique "Tech for People", dans un environnement numérique exigeant et hautement concurrentiel. Cette opération permet à Castillon (la holding de reprise de l'opération) de détenir un peu plus de 80% du capital du Groupe.

Enfin, le 10 septembre, à la suite de la révision annuelle des indices Euronext Paris, le Conseil Scientifique des Indices a pris la décision d'admettre la société Devoteam dans les échantillons composant les indices SBF 120 et CAC Mid 60. La date d'effet de cette décision a été fixée au vendredi 18 septembre 2020 après la clôture du marché.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux appliqués

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base « continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices », aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France et conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à moyen et long terme, en particulier les actifs incorporels et les titres de participation, ont été évalués sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel. Le taux d'actualisation a été déterminé par un cabinet indépendant sur la base de moyennes observées sur les dix dernières années concernant la prime de

risque et sur les cinq dernières années concernant le bêta. Le taux sans risque correspond à la moyenne des dix dernières années de l'OAT 10 ans (obligation assimilable du trésor).

2.2 Immobilisations

2.2.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée essentiellement par la valeur des fonds de commerce dégagée à l'occasion des opérations de fusions de Devoteam SA avec les sociétés :

- Devoteam SI et Dataverse en juin 2001 ;
- Apogée Communications en juillet 2005.

Depuis 2005, les fonds de commerce ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité, afin de s'assurer que la valeur des fonds de commerce reste supérieure ou égale à sa valeur comptable. Le cas échéant une provision pour dépréciation est constituée. Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, les dépréciations antérieures ne sont plus reprises.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est évaluée à partir de la méthode des cash-flows futurs actualisés. Cette méthode est appliquée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité et de données historiques, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs propres flux de trésorerie. Cette valeur est ensuite pondérée par un ou plusieurs coefficients de décote afin de tenir compte des spécificités de chacun de ces fonds.

La valeur des principaux paramètres utilisés est :

- Un taux d'actualisation des cash-flows futurs de 9,2% ;
- Un taux de croissance long terme de 2% ;
- Un taux de rentabilité normatif de 8%.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient correspondant à leur prix d'achat (valeur d'acquisition et frais accessoires) ainsi que tous les coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner. Les durées d'amortissements pratiquées correspondent à la durée d'utilisation probable des biens dans l'entreprise et sont déterminées selon les modalités suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée	Méthode
Installations, aménagements et agencements	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	2 à 4 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	3 à 10 ans	Linéaire

2.3 Immobilisations financières

2.3.1 Titres de participation

La valeur d'utilité des titres de participation est évaluée soit sur la base de la quote-part de situation nette utilisée principalement pour les participations minoritaires, soit selon la méthode des cash-flows futurs actualisés, corrigée de la trésorerie et/ou de l'endettement net des sociétés concernées. Cette dernière méthode est appliquée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité et de données historiques, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs propres flux de trésorerie.

La valeur des principaux paramètres utilisés pour la méthode des cash-flows futurs actualisés est :

- Un taux d'actualisation compris entre 8,9% et 15,2% selon les zones géographiques ;
- Un taux de croissance long terme de 2% (2,50% pour les marchés émergents) ;
- Un taux de rentabilité normatif compris entre 3% et 10% selon l'activité de chaque entité.

Tout écart négatif constaté avec la valeur de souscription fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Pour certaines acquisitions, des tranches de compléments de prix sont prévues sur les prochains exercices en fonction des réalisations des sociétés concernées. A la clôture de l'exercice, les compléments de prix s'élèvent à 1 912 milliers d'euros et concernent l'acquisition du groupe Fourcast pour 1 028 milliers d'euros, du groupe Inviso pour 571 milliers d'euros et de la société Globicon pour 313 milliers d'euros.

2.3.2 Actions propres

Les actions propres achetées dans le cadre d'un programme de rachat dont les objectifs d'affectation ne sont pas connus sont comptabilisées en titres immobilisés. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale après prise en compte, le cas échéant, des différences de conversion pour ajuster les soldes en devises étrangères sur les cours de clôture.

2.5 Créances douteuses

Le risque crédit est évalué périodiquement sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont provisionnées.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les actions propres rachetées en vue de leur attribution aux salariés, une provision pour dépréciation est constatée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat moyen des actions par la Société.

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008 et de l'avis du CNC 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées à un plan d'options d'achat sont évaluées à leur coût d'entrée et ne sont plus dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés. En contrepartie, un passif est constaté dès lors que l'obligation de remise d'actions aux salariés génère, de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

2.7 Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8 Emprunts et dettes financières

Le 17 juillet 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire non coté du type « Euro PP » d'un montant nominal de 30 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 3,25% l'an, d'une durée initiale de 6 ans et venant à échéance le 17 juillet 2021. Les obligations ont été initialement souscrites par deux investisseurs par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Le tableau ci-dessous présente les ratios exigés par le contrat d'emprunt obligataire :

	Covenant exigé	Date
Ratio R1 (dette nette consolidée / EBITDA consolidé)	< 2,5	Jusqu'au 17/07/2021
Ratio R2 (dette nette consolidée / capitaux propres consolidés)	< 1	Jusqu'au 17/07/2021

La dette nette consolidée correspond au montant des « emprunts et dettes financières » pour les passifs courants et non courants diminué du montant de la « trésorerie et équivalents de trésorerie » ou autres placements financiers utilisables ou réalisables dans un délai inférieur à 30 jours tels que ces éléments figurent dans l'état de situation financière consolidée.

Les capitaux propres consolidés correspondent au montant des « capitaux propres part du Groupe » augmenté des « intérêts minoritaires » tels que ces éléments figurent dans l'état de situation financière consolidée.

L'EBITDA consolidé correspond au « résultat opérationnel courant » du Groupe avant déduction du montant des « dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions ».

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

	Emprunt obligataire 17/07/2015
Nombre d'obligations émises	300
Valeur nominale en euro / Prix d'émission (€)	100 000
Prix d'émission (€)	100 000
Montant total de l'émission en valeur nominale, en juillet 2015 (€)	30 000 000
Taux d'intérêt initial	3,25% *
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice	-
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2020	300
Date prévue de remboursement	17/07/2021

* Un mécanisme de révision du coupon dit "step-up coupon" est prévu si le ratio R1 devient supérieur à 1 :

- si $1 > R1 < 2$: le taux applicable sera de 3,5% ;
- si $2 > R1 < 2,5$: le taux applicable sera de 4%.

Par ailleurs, le Groupe maintient auprès de contreparties bancaires de premier rang des lignes de crédits confirmés du type « RCF » (Revolving crédit Facility) à hauteur de 105 millions d'euros pour une durée de 5 ans arrivant à échéance entre mars et juin 2024.

Ces lignes de crédits sont soumises à des conditions de tirages préalables et au respect de ratios financiers classiques pour ce type de lignes. A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas effectué de tirages sur ces lignes de crédit et les clauses conventionnelles (covenants) sont respectées.

2.9 Engagements de retraite

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnité et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés du personnel et des mandataires sociaux sont évalués à la clôture de chaque exercice au regard de l'article 22 de la convention collective Syntec et selon la méthode de la norme IAS 19 « avantages au personnel » reprise dans l'avis CNC n°2003-R-01.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à la constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée et probabilisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de départ volontaire à la retraite à 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non- cadres ;
- Un taux d'actualisation financière de 0,40% ;
- Un taux d'inflation de 1,50% ;
- Des hypothèses d'augmentation de salaires, de mortalité et de taux de rotation du personnel.

Au 31 décembre 2020, les engagements de retraite sont évalués à 2 628 milliers d'euros.

2.10 Chiffre d'affaires

Les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Les prestations non encore facturées sont enregistrées en factures à établir. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les contrats au forfait dont l'exécution est étalée sur plusieurs exercices sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé par comparaison des coûts engagés à la clôture aux coûts totaux prévus sur la durée du contrat. Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer si le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à reconnaître nécessitent d'être révisés. Lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée correspondant au montant de la perte probable à la clôture de l'exercice. Jusqu'à ce jour aucune perte à terminaison n'a été constatée.

2.11 Participation des salariés aux résultats

Un accord de délégation de la gestion administrative et financière de l'épargne salariale a été signé avec AXA.

2.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte d'événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ou qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Conformément à l'avis n°2000-D du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2000, en cas d'échec d'une opération d'acquisition, les frais engagés à cette occasion sont comptabilisés directement et en totalité en charges exceptionnelles.

NOTE 3 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais de recherche et développement	-				-
Logiciels et marques	4 685	37	941		5 663
Fonds de commerce	47 419				47 419
Autres immobilisations incorporelles	348				348
Immobilisations en cours	376	565	(941)		-
Sous total	52 828	602	-	-	53 430
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-				-
Installations, aménagements et agencements	4 096	111			4 207
Matériel de transport	4				4
Matériel de bureau et informatique	6 485	436			6 921
Mobilier de bureau	2 030	57			2 087
Avances et acomptes sur immobilisations	-				-
Sous total	12 615	604	-	-	13 218
Total	65 443	1 205	-	-	66 648

Amortissements et provisions

Les amortissements sont calculés en prenant pour base la durée de vie probable des immobilisations, selon les modalités exposées au paragraphe 2.2.1 et 2.2.2 ci-dessus. Le tableau suivant donne, pour chaque catégorie d'immobilisations incorporelles et corporelles, le montant des amortissements pratiqués en 2020 :

En milliers d'euros	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Frais de recherche et développement	-			-
Logiciels et marques	4 611	156		4 768
Fonds de commerce	34 124			34 124
Autres immobilisations incorporelles	348			348
Immobilisations en cours	-			-
Sous total	39 083	156	-	39 240
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-			-
Installations, aménagements et agencements	2 593	201		2 794
Matériel de transport	4			4
Matériel de bureau et informatique	4 217	1 228		5 446
Mobilier de bureau	1 051	127		1 178
Avances et acomptes sur immobilisations	-			-
Sous total	7 865	1 557	-	9 422
Total	46 948	1 713	-	48 662

3.2 Immobilisations financières

3.2.1 Variation des immobilisations financières

a) Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

En milliers d'euros	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Mali de fusion sur actifs financiers	8 416				8 416
Dépôts de garantie	1 026	6	14		1 018
Autres prêts ⁽¹⁾	9 603		1 650		7 953
Titres de participation	205 063	28 742	1 227	-	232 578
Devoteam Belgique	7 146				7 146
Devoteam Fringes	1 352				1 352
Devoteam Netherlands	20 519				20 519
Devoteam Consulting	27 618				27 618
Devoteam Consulting AS	11 357				11 357
Devoteam UK	3 568				3 568
Devoteam Middle East	3 466				3 466
Devoteam Outsourcing	2 908				2 908
Devoteam République Tchèque ⁽²⁾	5	1 633			1 638
Devoteam Maroc	3 499				3 499
Devoteam Italie	20				20
Devoteam Services	8				8
Devoteam Tunisie	8				8
Devoteam Information Technology and Consultancy A.S. ⁽³⁾	2 665	141			2 805
Devoteam Gmbh	11 975				11 975
Exa ECS	1 050				1 050
Devoteam SA Pologne	4 936				4 936
Fornebu Consulting AS	9 696				9 696
Siticom Gmbh	100				100
Devoteam Consulting Holding	3 001				3 001
Steam Management	500				500
Keivox Enterprise Mobility	65				65
RVR Parad	1				1
Inflexys	28				28
Axance	2 860				2 860
Siticom	2 575				2 575
Devoteam G Cloud	10 207				10 207
Be Team	184				184
DPI ⁽⁴⁾	3 625	1 872			5 496
Devoteam Business Service Excellence	220				220
Devoteam Cloud Services Spain	140				140
Technologies & Opérations ⁽⁵⁾	106	518			624
DFSJ	450				450
FI-Makers	167				167
Devoteam Globicon ⁽⁶⁾	2 989	194			3 183
Devoteam Consulting Belgique	270				270
My-G	295				295
MyFowo.com	46				46
Energy Dynamics ⁽⁷⁾	9		9		-
D2SI	11 266				11 266
Devoteam NexDigital	188				188
Devomex Cloud Services	2				2
Alegri International Service Gmbh	24 713				24 713
Bold International ⁽⁸⁾	7 045	999			8 044
Bold Wealth ⁽⁹⁾	10	1			11
Sadesmagasinet Forvaltnings AB	6 788				6 788
Devoteam Cloud Services NO (ex Avalon Solutions AS Norvège)	6 175				6 175
MEL	7 767				7 767
Devoteam G Maps ⁽¹⁰⁾	259	142			401
TMNS Gmbh ⁽¹¹⁾	1 218		1 218		-
Inviso APS ⁽¹²⁾	-	8 636			8 636
Inviso Software by Devoteam APS ⁽¹³⁾	-	17			17
Fourcast Group ⁽¹⁴⁾	-	7 512			7 512
Slag Management ⁽¹⁵⁾	-	1 076			1 076
Ysance ⁽¹⁶⁾	-	6 000			6 000
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁷⁾	128	4 419	9		4 539
Actions propres ⁽¹⁸⁾	400				400
Total	224 638	33 167	2 900	-	254 905

- (1) Ces mouvements concernent essentiellement les prêts accordés aux filiales du Groupe.
A la clôture de l'exercice, la valeur de ces prêts se décompose de la manière suivante :
Prêts Groupe : DPI pour 3 540 milliers d'euros, Drago Solution S.A.U pour 870 milliers d'euros et Axance pour 3 078 milliers d'euros ;
Prêts hors Groupe pour 465 milliers d'euros.
- (2) Acquisition complémentaire de 15% des titres Devoteam République Tchèque.
- (3) Mouvement lié au paiement du put de Devoteam Information Technology and Consultancy A.S.
- (4) Acquisition complémentaire de 11,96% des titres DPI.
- (5) Acquisition complémentaire de 3,53% des titres de Technologies & Opérations.
- (6) Mouvement lié à l'ajustement de l'earn out de Devoteam Globicon.
- (7) Cession totale des titres Energy Dynamics.
- (8) Acquisition complémentaire de 3% des titres Bold International.
- (9) Acquisition complémentaire de 3% des titres Bold Wealth.
- (10) Acquisition complémentaire de 10% des titres Devoteam G Maps.
- (11) Cession interne des titres TMNS GmbH à Devoteam République Tchèque.
- (12) Acquisition de 70% des titres Inviso APS.
- (13) Acquisition de 70% des titres Software by Devoteam APS.
- (14) Acquisition de 70% des titres Fourcast Group.
- (15) Acquisition de 75% des titres Slag Management.
- (16) Acquisition de 100% des titres Ysance.
- (17) Dividendes à recevoir de Devoteam Middle East pour 3 531 milliers d'euros, Fornebu Consulting AS pour 478 milliers d'euros, Devoteam Technology Consulting pour 181 milliers d'euros, Devoteam UK pour 169 milliers d'euros, Devoteam Tunisie pour 80 milliers d'euros et Devoteam Italie pour 60 milliers d'euros.
- (18) Nombre d'actions : 43 913, prix d'achat moyen : 9,12 €. Le cours moyen de décembre s'établissant à 99,45 €, aucune provision pour dépréciation des actions propres n'a été constatée à la clôture.

Les mouvements intervenus sur les actions propres au cours de l'exercice sont les suivants :

	Quantité	Valeur (K€)
Solde au 01/01/20	43 913	400
Achat d'actions	-	-
Vente d'actions	-	-
Solde au 31/12/20	43 913	400

b) Provisions

En milliers d'euros	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Titres de participation ⁽¹⁾	20 480	20 827	5	41 302
Prêts	465			465
Actions propres	-			-
Total	20 945	20 827	5	41 767

(1) Ces mouvements concernent l'évaluation des titres de participation selon la méthode décrite au paragraphe 2.3.1 :

Dotations : Devoteam Alegri pour 13 130 milliers d'euros, Devoteam Consulting pour 4 590 milliers d'euros, Devoteam Netherlands pour 2 428 milliers d'euros, Devoteam Cloud Services NO (ex Avalon Solutions AS Norvège) pour 385 milliers d'euros et Devoteam ITC pour 294 milliers d'euros.

Reprises : Exa ECS pour 5 milliers d'euros.

La provision en fin d'exercice se décompose de la manière suivante: Devoteam Alegri pour 19 026 milliers d'euros, Devoteam SA Pologne pour 4 936 milliers d'euros, Devoteam Consulting pour 4 590 milliers d'euros, Devoteam Maroc pour 3 499 milliers d'euros, Devoteam Outsourcing pour 2 908 milliers d'euros, Devoteam Netherlands pour 2 428 milliers d'euros, Devoteam ITC pour 2 242 milliers d'euros, Exa ECS pour 948 milliers d'euros, Devoteam Cloud Services NO (ex Avalon Solutions AS Norvège) pour 385 milliers d'euros, Devoteam Business Service Excellence pour 220 milliers d'euros, Keivox Enterprise Mobility pour 65 milliers d'euros, MyFowo.com pour 46 milliers d'euros et Devoteam Services Maroc pour 8 milliers d'euros.

3.2.2 Tableau des filiales et participations

Les principales caractéristiques répondant aux prescriptions du tableau des filiales et participations (Article du Décret du 23 Mars 1967) au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

En milliers d'euros	Capital Social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Devoteam Belgique	6 065	99,71%	7 146	7 146	-	-	-
Devoteam Fringes	60	100%	1 352	1 352	-	-	700
Devoteam Netherlands	20	80%	20 519	18 091	7 550	-	1 600
Devoteam Consulting	902	80,20%	27 618	23 028	-	-	-
Devoteam Consulting AS	67	90%	11 357	11 357	-	-	2 293

Devoteam UK	13	95,60%	3 568	3 568	3 029	-	253
Devoteam Outsourcing	38	100%	2 908	-	15	-	-
Devoteam Middle East	214	76%	3 466	3 466	-	-	1 630
Devoteam République Tchèque	8	90%	1 638	1 638	-	-	1 144
Devoteam Maroc	37	51%	3 499	-	1 025	-	308
Devoteam Italie	100	20%	20	20	-	-	-
Devoteam Services	9	100%	8	-	457	-	-
Devoteam Tunisie	15	75%	9	9	240	-	-
Devoteam ICT A.S.	79	100%	2 805	563	134	-	-
Devoteam Gmbh	3 000	100%	11 974	11 974	-	-	-
Exa ECS	150	35%	1 050	101	69	-	-
VoxPilot	5 219	100%	-	-	394	-	-
Devoteam SA Pologne	1 001	100%	4 936	-	7 367	-	-
Fornebu Consulting AS	19	100%	9 696	9 696	-	-	478
Siticom Gmbh	286	35%	100	100	502	-	-
Devoteam Consulting Holding	3 000	100%	3 001	3 001	-	-	16 575
Steam Management	500	100%	500	500	-	-	-
Keivox Enterprise Mobility	129	36%	65	-	246	-	-
RVR Parad	50	95%	1	1	-	-	119
Inflextsys	188	8%	28	28	-	-	-
Axance	111	25,52%	2 860	2 860	3 078	-	383
Siticom	150	78,47%	2 575	2 575	-	-	-
Devoteam G Cloud	300	100%	10 207	10 207	-	-	-
Be Team	278	61,20%	184	184	-	-	-
Technologies & Opérations	150	74%	624	624	-	-	-
FI-Makers	250	66,96%	167	167	-	-	-
DPI	1 467	100%	5 496	5 496	3 540	-	-
Devoteam Business Service Excellence	300	73,33%	220	-	100	-	-
Devoteam Cloud Services Spain	203	68,97%	140	140	-	-	-
DFSJ	1 000	45%	450	450	335	-	-
Devoteam Globicon	75	90%	3 183	3 183	-	-	1 985
Devoteam Consulting Belgique	100	60%	270	270	-	-	-
My-G	50	100%	295	295	-	-	-
MyFowo.com	1 080	99,73%	46	-	320	-	-
D2SI	35	82,06%	11 266	11 266	-	-	821
Devoteam NexDigital	290	75%	188	188	1	-	-
Devomex Cloud Services	2	98%	2	2	420	-	-
Alegri International Service Gmbh	60	100%	24 713	5 687	5 055	-	-
Bold International	63	61%	8 044	8 044	-	-	290
Bold Wealth	-	61%	11	11	-	-	-
Sadesmagasinet Forvaltnings AB	5	75,01%	6 788	6 788	5 549	-	-
Devoteam Cloud Services NO (ex Avalon Solutions AS Norvège)	10	87,50%	6 175	5 790	1 853	-	-
MEL	783	78,99%	7 767	7 767	-	-	-
Devoteam G Maps	50	80%	401	401	-	-	-
Inviso APS	7	70%	8 636	8 636	-	-	-
Inviso Software by Devoteam APS	7	70%	17	17	-	-	-
Fourcast Group	1 275	70%	7 512	7 512	-	-	-
Slag Management	45	75%	1 076	1 076	-	-	-
Ysance	100	100%	6 000	6 000	-	-	-

Certaines informations sur les filiales et participations ne sont pas fournies compte tenu du caractère préjudiciable pouvant résulter de leur divulgation.

3.3 Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

Créances En milliers d'euros	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	4 499	4 499	-	-
Prêts ⁽²⁾	7 953	2 096	5 858	-
Autres immobilisations financières ⁽³⁾	9 834	-	-	9 834
Créances de l'actif circulant				
Avances et acomptes versés	19	19	-	-
Créances clients et comptes rattachés	69 919	69 919	-	-
Autres créances ⁽⁴⁾	11 754	11 754	-	-
Compte courant groupe et associés	37 655	37 655	-	-
Charges constatées d'avance	3 830	3 830	-	-
Total	145 464	129 771	5 858	9 834

Dettes En milliers d'euros	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	30 446	30 446	-	-
Dettes auprès des établissements de crédit	49	49	-	-
Dettes financières diverses ⁽⁵⁾	62 579	62 579	-	-
Dettes fournisseurs	31 670	31 670	-	-
Dettes fiscales et sociales	41 291	41 291	-	-
Dettes sur immobilisations	39	39	-	-
Autres dettes ⁽⁶⁾	10 651	10 651	-	-
Produits constatés d'avance	14 442	14 442	-	-
Total	191 167	191 167	-	-

(1) Dont 4 499 milliers d'euros de dividendes à recevoir des entreprises liées.

(2) Dont 7 488 milliers d'euros au titre de prêts aux entreprises liées.

(3) Dont 8 416 milliers d'euros de mali de fusion sur actifs financiers issu de la transmission universelle de patrimoine de Marflie Management, holding, au profit de Devoteam SA en 2018.

(4) Dont 1 421 milliers d'euros de dépôt de garantie sur les créances cédées au factor et 1 149 milliers d'euros de créances sur cession d'immobilisations financières.

(5) Dont 62 473 milliers d'euros au titre d'avances en compte courant consenties par les entreprises liées.

(6) Dont 1 912 milliers d'euros de dettes d'earn out.

3.4 Provisions

Le tableau suivant donne le détail des mouvements des provisions et leur montant par principale catégorie :

En milliers d'euros	Au 1 ^{er} janvier 2020	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Virements de poste à poste	Au 31 décembre 2020
Provisions						
Provisions pour pertes de change	343	392	343			392
Provisions pour départs à la retraite	2 430	198				2 628
Provisions pour restructuration	-					-
Provisions diverses ⁽¹⁾	3 627	3 888	271	932		6 311
TOTAL	6 400	4 478	614	932	-	9 330
Provision pour dépréciation						
Provisions sur VMP	-					-
Provisions sur comptes courants ⁽²⁾	8 703	13		48		8 668
Provisions clients douteux	401	299	86	45		569
TOTAL	9 104	312	86	93	-	9 237

(1) Concerne des provisions pour risques et litiges divers en lien avec l'activité opérationnelle

(2) Dotations : Devoteam Busines Service Excellence pour 13 milliers d'euros.

Reprises : Devoteam SA Pologne pour 32 milliers d'euros, MyFowo.com pour 15 milliers d'euros et Devoteam Services pour 1 millier d'euros.

La provision en fin d'exercice se décompose de la manière suivante : Devoteam SA Pologne pour 7 367 milliers d'euros, Devoteam Services pour 456 milliers d'euros, Voxpilot pour 394 milliers d'euros, Keivox pour 246 milliers d'euros, Media-Tel LLC pour 150 milliers d'euros et Devoteam Busines Service Excellence pour 55 milliers d'euros

Passifs éventuels

Dans le cadre de l'acquisition en 2010 de la société Wola Info (devenue Devoteam Pologne), Devoteam SA avait accordé une option de vente sur les 38,4% du capital non encore cédés. La situation nette réelle de Wola – et plus généralement l'état global de la société – ayant été délibérément occulté par les cédants, Devoteam SA a assigné ces derniers et a refusé de régulariser l'option de vente entretemps exercée.

En mai 2018, un tribunal polonais a, en première instance, condamné Devoteam SA à payer 1,5 million d'euros en exécution de l'option de vente ainsi qu'au versement de pénalités de retard et de frais de justice pour un montant total de 4,2 millions d'euros soit environ 3 fois le principal et incluant déjà une réduction de 50% des pénalités contractuelles. Devoteam SA a immédiatement relevé appel de cette décision. En effet, en accord avec ses conseils, Devoteam SA a considéré disposer d'arguments de contestation, notamment sur le caractère disproportionné des pénalités de retard par rapport au montant du principal (décisions favorables de cassation dans le passé). La crise sanitaire ayant fortement ralenti le système judiciaire en Pologne, aucune audience n'a eu lieu concernant ce litige au cours de l'année 2020

3.5 Charges à payer

En milliers d'euros	2020
Fournisseurs factures non parvenues	3 809
Clients avoirs à établir	6 954
Personnel charges à payer	12 799
Organismes sociaux charges à payer	6 030
Etat charges à payer	582
Intérêts courus sur emprunt obligataire	446
Intérêts courus sur autres emprunts	40
Intérêts courus sur dettes financières diverses	6
Total	30 666

3.6 Produits à recevoir

En milliers d'euros	2020
Intérêts courus à recevoir	1
Clients factures à émettre	12 736
Etat produits à recevoir	110
Total	12 847

3.7 Valeurs mobilières de placement

3.7.1 Actions propres

Les actions propres ont été achetées en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites. Ces titres sont indisponibles en raison de leur finalité d'attribution.

Les mouvements intervenus sur les actions propres au cours de l'exercice sont les suivants :

	Quantité	Valeur (k€)
Solde au 01/01/20	94 719	863
Mouvements de l'exercice	-	-
Solde au 31/12/20 ⁽¹⁾	94 719	863

(1) Dont 94 543 titres pour une valeur de 862 milliers d'euros classés dans le compte « actions destinées à être remises aux salariés ».

La Société a été introduite en bourse le 28 octobre 1999 avec un cours de 16,10 euros. Le 31 décembre 2020, le cours moyen de l'action Devoteam s'établit à 99,45 euros. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée à la clôture.

3.7.2 Autres valeurs mobilières de placement

Elles correspondent à des dépôts à terme auprès de banques de premier rang pour un montant de 10 000 milliers d'euros.

3.8 Charges à répartir

Néant.

3.9 Situation nette

3.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société Devoteam S.A. comprenait 8 332 407 actions ordinaires pour un capital de 1 263 015 €.

Le résumé des variations enregistrées en 2020 est le suivant :

	Nombre d'actions
Au 1^{er} janvier 2020	8 332 407
Levée de BSPCE ou exercice d'options de souscription d'actions	-
Au 31 décembre 2020	8 332 407

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus d'instruments dilutifs en circulation.

3.9.2 Analyse de la variation des capitaux propres

La variation de situation nette sur l'exercice 2020 est la suivante :

En milliers d'euros	Ouverture	Affect. résultat 2019	Aug. de capital	Réduc. de capital	Autres variations	Distribution dividendes	Résultat 2020	Clôture
Capital social	1 263							1 263
Prime d'émission	1 934							1 934
Réserve légale	160							160
Autres réserves	-							-
Boni de fusion	50 999							50 999
Report à nouveau (solde créditeur)	119 287	25 682						144 969
Résultat de l'exercice 2019	25 682	(25 682)						-
Résultat de l'exercice 2020	-						10 718	10 718
Autres provisions réglementées *	904				227			1 131
Capitaux propres	200 230	-	-	-	227	-	10 718	211 175

* Amortissement dérogatoire sur les frais d'acquisition de titres.

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie ci-après :

En milliers d'euros	2020
France	278 105
Etranger	14 630
Total	292 736

La Société exerce son activité dans un seul secteur d'activité.

4.2 Intéressement

Aucun accord d'intéressement n'a été mis en place sur l'exercice 2020.

4.3 Participation des salariés aux résultats

L'absence de participation des salariés aux résultats s'explique par un résultat fiscal insuffisant par rapport au montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice.

4.4 Charges et produits financiers

Les principaux composants des charges et produits financiers sont les suivants :

Charges financières (en milliers d'euros)	2020
Dotations aux provisions sur immobilisations financières ⁽¹⁾	20 827
Dotations aux provisions actions propres	-
Dotations aux provisions sur l'actif circulant ⁽²⁾	405
Dotations aux provisions pour risques financiers	-
Pertes sur créances liées à des participations	-
Charges liées aux participations	146
Intérêts sur opérations de financement ⁽³⁾	1 330
Autres charges financières	153
Total	22 861

Produits financiers (en milliers d'euros)	2020
Produits nets sur cession de VMP	-
Produits financiers sur contrats de capitalisation	-
Produits liés aux participations ⁽⁴⁾	33 694
Reprise de provisions sur immobilisations financières ⁽¹⁾	5
Reprise de provisions sur actions propres	-
Reprise de provisions sur l'actif circulant ⁽⁵⁾	48
Reprise de provisions pour risques et charges ⁽⁶⁾	391
Autres produits financiers	167
Total	34 306

(1) Ces mouvements concernent l'évaluation des titres de participation selon la méthode décrite au paragraphe 2.3.1.

(2) Dont 13 milliers d'euros de dotation pour dépréciation des comptes courants filiales.

(3) Dont charges d'intérêts sur emprunt obligataire pour 975 milliers d'euros.

(4) Dont 32 997 milliers d'euros de dividendes reçus des filiales et 506 milliers d'euros d'intérêts perçus des filiales sur des prêts et des avances en comptes courants.

(5) Dont 48 milliers d'euros de reprise pour dépréciation des comptes courants.

(6) Dont 48 milliers d'euros de reprise sur provisions pour risques filiales.

4.5 Charges et produits exceptionnels

Les principaux composants des charges et produits exceptionnels sont les suivants :

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2020
Sur opération de gestion ⁽¹⁾	136
Sur opération en capital ⁽²⁾	1 227
Dotation exceptionnelle aux provisions pour risques ⁽³⁾	2 834
Total	4 197

(1) Dont 136 milliers d'euros de coûts de restructuration correspondant à des coûts de licenciement et d'accompagnement.

(2) Dont 1 227 milliers d'euros provenant des cessions de titres de participation.

(3) Dont 30 milliers d'euros de dotation aux provisions liés à des coûts de licenciement, 2 577 milliers d'euros au titre du litige avec les minoritaires en Pologne et 227 milliers d'euros de dotations aux amortissements dérogatoires.

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2020
Sur opération de gestion	-
Sur opération en capital ⁽¹⁾	603
Reprise exceptionnelle aux provisions pour risques ⁽²⁾	836
Total	1 439

(1) Dont 603 milliers d'euros provenant des cessions de titres de participation.

(2) Dont 175 milliers d'euros de reprises de provision pour restructuration au titre des coûts de licenciement et d'accompagnement et 661 milliers d'euros de reprise de provision pour risques divers. Les dotations avaient été comptabilisées en charges exceptionnelles.

4.6 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Base		Impôt *	
	Début exercice	Fin exercice	Début exercice	Fin exercice
Organic	426	426	136	121
Effort construction	407	386	130	110
Plus-values latentes sur VMP	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	111	364	36	103
Provision pour pensions et retraites	2 430	2 628	628	679
Provisions comptes courants groupe	8 703	8 668	2 248	2 239
Provision risques divers	845	2 973	271	845
Participation et intéressement	-	-	-	-
Total allègements	12 922	15 445	3 449	4 097
Total accroissements	-	-	-	-

* Conformément à la Loi de Finances 2018 qui prévoit une baisse progressive du taux d'impôt, le taux d'IS retenu sur les lignes « provision pour pensions et retraites » et « provisions comptes courants groupe » est de 25,825%.

Sur les autres lignes le taux d'IS retenu est de 28,408%.

4.7 Ventilation de l'impôt

Résultat avant impôt		Impôts dus		Résultat net
Courant	15 323	2 828	Crédit d'impôt	12 793
		(298)		
Exceptionnel court terme	(2 758)	(683)		(2 075)
Total	12 565	1 847		10 718

Le résultat courant après impôt est celui qui aurait été obtenu s'il n'y avait pas eu de résultat exceptionnel. Les retraitements fiscaux ont été ventilés entre les résultats courant et exceptionnel. Les crédits d'impôts proviennent essentiellement des charges de personnel éligibles au crédit d'impôt recherche et à ceux liés au programme de mécénat de compétences.

4.8 Intégration fiscale

4.8.1 Périmètre d'intégration fiscale

La Société a opté à compter du 1^{er} janvier 2004 pour le régime de l'intégration fiscale. A ce titre les sociétés présentes au sein de cette intégration au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Nom	Siren	Date d'entrée	Type
Devoteam SA	402 968 655	01/01/2004	Mère
Devoteam Outsourcing SAS	443 486 667	01/01/2011	Filiale
RVR Parad SAS	752 364 851	01/01/2016	Filiale
Devoteam G Cloud SAS	512 085 036	01/01/2017	Filiale
Steam Management SAS	539 263 657	01/01/2018	Filiale
MyFowo.com SAS	493 895 296	01/01/2018	Filiale

4.8.2 Impôt de l'exercice

Conformément à la convention d'intégration fiscale liant les parties, la charge d'impôt complémentaire consécutive au régime de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2020 est comptabilisée dans le compte de résultat de la Société pour un montant de 291 milliers d'euros. La charge d'IS calculée sur le bénéfice d'intégration fiscale de l'exercice s'élève à 4 301 milliers d'euros.

4.8.3 Conséquences de la sortie du Groupe de l'une des sociétés intégrées

La société intégrante sera seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura éventuellement à acquitter en cas de sortie du Groupe de l'une des sociétés intégrées. Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société devra verser pour le compte de la filiale sortie pendant les douze mois suivant le début de l'exercice de sortie, lui seront remboursés par la filiale sortie aux mêmes échéances que celles prévues pour la société intégrante. Ce remboursement ne pourra pas excéder le montant des acomptes déterminés à partir du résultat fiscal. En cas de contrôle fiscal portant sur des exercices au cours desquels la filiale sortie était membre du Groupe, celle-ci devra rembourser à la société intégrante les suppléments d'impôts et les pénalités de retard dont elle aurait été redevable si elle avait été imposée séparément.

NOTE 5 - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

5.1 Engagements reçus

Les pactes d'actionnaires des filiales ou participations suivantes prévoient des options (call options) permettant à Devoteam SA d'acquérir des actions complémentaires à des prix de marché ou reposant sur des conditions de performance. Le tableau ci-dessous résume les options vivantes :

Société	% du capital	Exerçabilité
Devoteam Consulting Belux	25,00%	Immédiate
Devoteam Consulting As	10,00%	A compter du 01/01/2021
Devoteam Globicon As	10,00%	A compter du 01/01/2021
Siticom	21,53%	Immédiate pour 13,53% du capital et à compter du 01/01/2021 pour le solde
Devoteam G Maps	20,00%	Immédiate
Technologies & Opérations	26,00%	Immédiate
Devoteam Customer Effectiveness	28,47%	Immédiate
FI-Makers	33,04%	Immédiate
D2SI	17,94%	A compter du 31/12/2021
Devoteam NexDigital	35,34%	Immédiate
Devoteam Italie	50,00%	Immédiate
Devoteam Netherland*	20,00%	A compter du 01/01/2021 pour la moitié, du 01/01/2022 pour 25% et du 01/01/2023 pour le solde
Bold International*	16,00%	A compter du 01/01/2022 pour la moitié et du 01/01/2023 pour le solde. Possibilité de report.
Jayway*	24,99%	A compter du 01/01/2021 pour un tiers, du 01/01/2022 pour un tiers et du 01/01/2023 pour le solde, avec possibilité de report d'un an
Avalon Solutions	12,50%	A compter du 01/01/2023 avec possibilité report d'un an
Devoteam république Tchèque	10,00%	A compter du 01/01/2025
Inviso	30,00%	33% annuellement à compter du 01/01/2023
Fourcast*	30,00%	A compter du 01/01/2025

* Les actionnaires minoritaires bénéficient aussi d'une option de vente sur leurs actions

5.2 Engagements donnés

5.2.1 Options consenties aux salariés

Des options d'achat d'actions, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), des actions gratuites de performance (AGAP) ainsi que des bons d'acquisition d'actions existantes remboursables (BAAER) ont été attribués aux salariés du Groupe. Au 31 décembre 2019, seules 38 061 AGAP sont en circulation, selon le détail ci-dessous :

Date du plan	Attribué	Nombre d'options en circulation au 31/12/2020	Nombre d'options en circulation au 31/12/2019	Prix d'exercice	1 ^{ère} date d'exercice	Date d'expiration	Taux zéro coupon
04/09/2017	50 000	38 061	43 161	-	01/03/2021	01/03/2021	1%
TOTAL	50 000	38 061	43 161				

L'évolution de l'intégralité des plans d'options est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
Nombre d'actions pouvant être souscrites en début d'exercice	43 161	0 €	220 300	1,36 €
Nombre d'options annulées durant l'exercice	5 100	0 €	41 512	1,36 €
Nombre d'options exercées durant l'exercice	0	-	135 627	0,40 €
Nombre d'options émises durant l'exercice	0	-	0	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites en fin d'exercice	38 061	0 €	43 161	0 €

Devoteam SA ne comptabilise aucun passif au titre de son engagement de remise d'actions dans le cadre des plans d'options d'achat et de BAAER. L'intégralité de ces plans d'options sont couverts par des actions préalablement reclassées à un prix inférieur au prix d'exercice des options (cf. note 3.7.1).

5.2.2 Instrument financier de couverture de taux

Au 31 décembre 2020, aucun instrument de couverture de taux n'est en place.

5.2.3 Engagements liés à l'affacturage

En décembre 2013, la Société a conclu un contrat d'affacturage, sans limitation de durée, avec l'établissement de crédit BNP Paribas Factor pour un encours global autorisé de 40 000 milliers d'euros. Le contrat est basé sur la cession périodique de la balance des débiteurs affacturés agréés par le *factor*. Pour être éligibles, les créances à caractère commercial, doivent être certaines, liquides et exigibles, et avoir un délai de crédit initial ne dépassant pas les 60 jours, conformément à la législation en vigueur. S'agissant d'un contrat avec mandat de gestion et de recouvrement, Devoteam reste chargé de toutes les opérations nécessaires à l'encaissement des créances cédées sur un compte ouvert au nom du *factor*. Le montant des créances cédées et non encaissées à la clôture s'élevait à 12 129 milliers d'euros.

5.2.4 Accord de soutien à l'Offre Publique d'Achat visant les titres de la Société, initiée par Castillon SAS

Dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Castillon SAS sur les actions de la Société, un accord de soutien à l'offre a été conclu entre la Société et Castillon en date du 9 juillet 2020. L'Accord de Soutien prévoit notamment un engagement de la Société de souscrire, à la demande de Castillon SAS, à une facilité de crédit ainsi qu'un engagement d'indemnisation de la Société par Castillon SAS, dont les modalités seront négociées de bonne foi, dans l'hypothèse où les termes de la convention de crédits senior appréciés de manière globale seraient moins favorables pour la Société que ses lignes de financement existantes. Une description détaillée du contenu de l'Accord de Soutien figure également dans la note d'information déposée par Castillon SAS auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 octobre 2020 portant le visa n°20-504 et disponible sur le site internet du Groupe.

5.2.5 Autres engagements donnés

Les garanties données par Devoteam SA concernent essentiellement ses filiales. Les principaux avals, cautions et garanties donnés par Devoteam SA à ses filiales sont destinés à garantir les engagements de poursuite de locations, les engagements vis-à-vis des fournisseurs ainsi que les lignes de crédit bancaires :

Garanties données	Montant	Nature
Filiales		
Devoteam ITC A.S Turquie	55	Cautions lignes bancaires
Devoteam Maroc	400	Cautions lignes bancaires
Devoteam Services Maroc	200	Cautions lignes bancaires
Devoteam Middle East	6 213	Cautions lignes bancaires
Devoteam Consulting AS Danemark	764	Cautions lignes bancaires
Devoteam GmbH Allemagne	1 030	Cautions lignes bancaires
Devoteam Luxembourg	150	Cautions lignes bancaires
Total garanties filiales	8 812	
Autres		
Devoteam GmbH Allemagne	80	Cautions fournisseurs
Fondation Devoteam	30	Engagement versement subventions
Total autres garanties	110	
Total garanties données	8 922	

Ces cautions sont données dans le cadre normal de l'activité de nos filiales. Elles sont principalement destinées à garantir des lignes de crédit bancaires locales à durée indéterminée ainsi que des cautions fournisseurs. A la clôture de l'exercice, toutes nos filiales cautionnées sont en mesure de faire face à leurs engagements et à ce titre, le risque d'appel à caution demeure très faible.

Par ailleurs, conformément à l'article 479A du « UK Companies Act 2006 », Devoteam SA garantit les passifs de ses filiales anglaises Devoteam UK Limited et TMNS Digitalisation Services Limited au 31 décembre 2020.

Certains contrats d'acquisitions prévoient des compléments de prix sur la base des performances financières (chiffre d'affaires, marge d'exploitation) et/ou de critères liés à l'intégration au sein de Devoteam. Ces engagements sont comptabilisés dès que leur versement devient probable. Au 31 décembre 2020, tous les compléments de prix sont comptabilisés.

NOTE 6 - INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Ventilation de l'effectif

Au cours de l'année 2020, l'effectif moyen s'établit à 1 761 salariés. Cet effectif est composé essentiellement de cadres.

6.2 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations des organes de direction pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'élèvent à 2 500 milliers d'euros. Les membres du directoire n'étant pas liés à la Société par un contrat de travail, il n'existe aucun engagement au titre de la retraite à leur égard.

Pour le conseil de surveillance, le montant des jetons de présence comptabilisés en 2020 représente 140 milliers d'euros pour 9 membres.

6.3 Compte personnel de formation (CPF)

La Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale instaure, à compter du 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) qui se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Le nouveau dispositif permet à tout salarié d'acquérir tout au long de sa vie professionnelle 20 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par année dans la limite d'un plafond de 150 heures. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

NOTE 7 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 24 février 2021, la Société a acquis, au travers de sa filiale en Espagne, 70% du Groupe Espagnol Nubalia, leader de l'intégration des solutions Google Cloud en Ibéria. La société compte environ 50 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires au titre de son dernier exercice clos d'environ 4,1 millions d'euros (estimation après application d'IFRS 15).